

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 12 mars 2026 (PV-CS377)
12h
1222 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Anatomie	Philippe Paquette	P
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	Benoît Daoust	P
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	Thomas Auvray	P
Biologie médicale	Lionel Berthoux	P
Chiropratique	Christian Linard	P
Ergothérapie	Joanie Maclure	P
Ergothérapie	Pierre-Yves Therriault	P
Études en loisir, culture et tourisme	Isabelle Falardeau	P
Finance et économique	Kais Bouslah	P
Génie électrique et informatique	Michel Lemaire	P
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Marianne Boyer	A
Gestion des ressources humaines	Diane Gagné	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Léonore Brassard	P
Lettres et communication sociale	Mathilde Barraband	P
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Hédia El Ourabi	P
Mathématiques et informatique	Tarik Boukhalfi	P
Mathématiques et informatique	Pierre-Olivier Parisé	A
Orthophonie	Marie-Ève Caty	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Psychoéducation et travail social	Bouchra Taïbi	A
Psychoéducation et travail social	Georgia Vrakas	P
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Psychologie	Dominique Mailloux	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Cynthia Allaire	P
Sciences de l'activité physique	Nour Saadé	P
Sciences de l'activité physique	Martin Descarreaux	P
Sciences de l'éducation	Alexandre Gareau	A
Sciences de l'éducation	Nadine Talbot	P
Sciences de l'environnement	Cynthia Morinville	P
Sciences de l'environnement	Éric Harvey	P
Sciences humaines	Pierre Lavoie	P
Sciences infirmières	Liette St-Pierre	P

Sciences infirmières	Camille Gagnon-Béland	P
Comité exécutif		Présence / Absence
Présidence	Pier-Luc Lajoie	P
VP aux relations de travail (VPRT)	Mariane Gazaille	P
VP aux affaires syndicales (VPAS)	Marc Beauregard	A
VP aux affaires universitaires (VPAU)	Chloé Fortin-Bergeron	P
VP aux services à la collectivité (VPSC)	Marianne Paul	P
Secrétaire	Lyne Cloutier	P
Trésorerie	Philippe Caron	P
Personnel du Syndicat		Présence / Absence
Conseillère aux relations de travail	Diane Beauchemin	A
Conseiller aux affaires universitaires	François Landry	P

La professeure Lyne Cloutier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire de réunion.

CS377-12-03-2026-01 Ouverture de la réunion

La présidence de réunion souhaite la bienvenue aux délégué.es. Elle rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

CS377-12-03-2026-02 Vérification du quorum

La présidence de réunion déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué-es syndicaux prévu à l'article 12.4g. des *Statuts* du SPPUQTR est atteint.

CS377-12-03-2026-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence de réunion présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS377)
4. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
5. Révision des Statuts (vote)
6. Affaires budgétaires (votes)
 1. Prime aux officiers
 2. Taux de la cotisation syndicale
 3. Budget 2026-2027
7. Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale du SPPUQTR du 26 mars 2026 (vote)
8. Tribune des délégué.es
9. Rapport du comité des relations de travail
10. CIRAC – Entente de principe – Politique de financement du RRUQ
11. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 5 février 2026 (PV-CS376)

12. Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs
13. Dépôt de documents
 1. Procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX714 à PV-CX715)
14. Questions diverses
15. Date de la prochaine réunion régulière : 23 avril 2026
16. Clôture de la réunion

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 377^e réunion du conseil syndical ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Audrey Bistodeau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 376^e réunion du conseil syndical du 12 mars 2026.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS377-12-03-2026-04 Suivi - Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique

La vice-présidence aux affaires universitaires présente le point.

Les deux récentes réunions du comité de déploiement a principalement fait l'objet de discussion portant sur le processus de nomination, de renouvellement et de destitution des doyen·nes.

Rencontre aux deux semaines avec M. Olivier Malo, Vice-recteur – restructuration académique et amélioration continue, et Mme Caroline Couture, Conseillère-cadre à la restructuration académique et à l'amélioration continue. La réunion du 12 mars a été l'occasion de discuter avec la vice-rectrice à l'administration et aux finances (VRAF), Mme Nancy Lemay, et la directrice du Service des finances, Mme Véronique Janelle, au sujet d'une demande formulée par le Syndicat au printemps pour obtenir une analyse financière sur plusieurs années de l'application du régime facultaire et de quantifier l'effort financier de la décentralisation des services. Le Syndicat n'a toujours pas reçu les informations demandées. Le président a demandé une nouvelle rencontre avec la VRAF dans les meilleurs délais.

La VPAU poursuit en soulignant que la communauté et le Syndicat sont exclus des discussions sur la réorganisation des vice-rectorats académiques (ex. : définition de tâches, nombre et processus de nomination des vice-recteurs adjoints). L'ajout de trois (3) vice-recteurs·trices adjoint·es coûterait environ 800 000 \$.

Concernant le processus de nomination des doyens, la VPAU indique que le modèle proposé par le comité de déploiement semble respecter l'esprit des principes directeurs en faisant en sorte que les professeur·es participent à la prise de décision tout au long du processus, autant en amont (présence majoritaire sur le comité de sélection) qu'en aval (vote sur les candidats présélectionnés – double majorité). Plusieurs mécanismes ont été ajoutés à la procédure de nomination pour favoriser des candidats de l'interne, tout en permettant le recours à des candidatures externes en dernier recours. Des mesures sont

prises en œuvre pour que le candidat de l'externe ne soit pas imposé aux membres de la faculté, qu'il soit choisi par ceux-ci. Le processus d'acceptation du candidat de l'externe par un département (et son engagement de l'accueillir après son mandat) est une mesure, certes imparfaite, pour que le candidat fasse désormais partie de la faculté et qu'il ait la légitimité pour bien représenter celle-ci.

La VPAU termine en mentionnant que la structure proposée représente un ajout de 15 cadres (5 doyens, 5 vice-doyens, 5 directions administratives) plutôt que les 5 doyens initialement prévus lors de la dernière consultation (juin 2025), ce qui représente une augmentation significative des coûts et du potentiel de surveillance patronale dans les affaires professorales (passage de 1 DGAAP à 11 cadres, soit 5 doyens, 5 vice-doyen et 1 vice-recteur adjoint) déjà approuvées par les assemblées départementales (tâches, AER, perfectionnement, etc.).

Les délégué·es discutent du rôle de ces nouveaux cadres, les vice-recteurs adjoints, et de leur pertinence considérant la décentralisation, et que plusieurs prises de décisions seront de la responsabilité des facultés.

Le président invite les délégué·es à participer en grand nombre aux consultations organisées par l'équipe du Chantier les 17 et 23 mars, mais également à la séance d'information et de discussion du Syndicat le 19 mars afin de pouvoir discuter entre professeur·es d'enjeux qui concernent les professeur·es.

CS377-12-03-2026-05 Révision des Statuts

La secrétaire rappelle les amendements aux *Statuts*, tel que présentés aux délégué·es à la précédente réunion du conseil syndical (PV-CS376-05-02-2026-05).

- Abolition de l'assemblée générale des professeur·es;
- Processus de convocation des réunions extraordinaires;
- Valorisation du rôle des délégué·es;
- Évolution des rôles et responsabilités des officiers et officières;
- Modifications structurantes pour les différents comités.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du Syndicat;
CONSIDÉRANT	le plan d'action syndical 2026-2027;
CONSIDÉRANT	la proposition d'amendements aux <i>Statuts</i> ;
CONSIDÉRANT	la présentation et les explications de la secrétaire;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Stéphane Sobczak, il est résolu d'adopter les *Statuts* amendés et d'en recommander l'adoption par l'assemblée générale.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

1. Prime aux officiers

Le président rappelle la présentation de ce sujet à la dernière réunion du conseil syndical (PV-CS376-05-02-2026-07.2).

Le comité exécutif propose que le calcul et les modalités des primes s'appuient sur les conditions prévues pour les directions départementales figurant à l'annexe H de la convention collective. Cette annexe fixe les primes à 3 125 \$ par dégagelement. Le nombre de dégagelements syndicaux est établi à 14 pour l'année 2026-2027, ce qui représenterait un montant total de 43 750 \$ à répartir entre les sept (7) officiers et officières.

Un délégué se questionne à savoir si les primes seront indexées chaque année. Le président indique que le conseil syndical sera appelé à amender la *Règle régissant l'attribution des dégagelements d'enseignement pour les activités syndicales*, si l'assemblée générale adopte le budget 2026-2027.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	l'importance de reconnaître et de valoriser le travail des officiers et des officières du Syndicat;
CONSIDÉRANT	l'article 3.15 de la convention collective 2022-2027 relatif aux dégagelements octroyés aux officiers syndicaux ;
CONSIDÉRANT	l'annexe H de la convention collective 2022-2027 relatif aux dégagelements et primes octroyés aux directions départementales ;
CONSIDÉRANT	la <i>Règle 6 régissant l'attribution des dégagelements pour activités syndicales</i> ;
CONSIDÉRANT	la situation financière du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	les explications et la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Dominique Mailloux, il est résolu d'octroyer des primes aux officiers du Syndicat, tel que détaillé en annexe à la présente résolution, et d'intégrer ces primes au budget 2026-2027.

Le vote secret est demandé.

Les délégué-es Lionel Berthoux, Benoît Daoust et Liette St-Pierre agissent à titre de scrutateurs et scrutatrice.

Les délégué-es en présentiel votent via un bulletin papier et les délégué-es participant via Zoom votent à l'aide de l'option sondage.

Après avoir constaté les résultats du vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. Taux de la cotisation syndicale

Le trésorier indique qu'en tenant compte des résultats financiers du Syndicat prévus au 31 mars 2026, le surplus dégagé par le Fonds de défense professionnel ainsi que le montant nécessaire pour couvrir 15 semaines de conflit de travail, le taux de cotisation syndicale pour l'année 2026-2027 peut être abaissé à 1,25 %.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	les résultats financiers prévus au 31 mars 2026 ;
CONSIDÉRANT	la prévision des produits et des charges pour l'année 2026-2027 ;
CONSIDÉRANT	la résolution <i>PV-AG169-27-03-2025-06.1</i> fixant la cotisation syndicale à 1,5 % pour l'année 2025-2026 ;
CONSIDÉRANT	les surplus dégagés au Fonds de défense professionnelle ;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Lionel Berthoux, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'établir à 1,25 % la cotisation syndicale de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures pour l'année 2026-2027.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

3. Budget 2026-2027

Le trésorier présente un projet de budget 2026-2027 préparé selon un taux de cotisation syndicale de 1,25 %.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	les résultats financiers prévus au 31 mars 2026 ;
CONSIDÉRANT	le taux de cotisation syndicale de 1,25 % ;
CONSIDÉRANT	la prévision des produits et des charges pour l'année 2026-2027 ;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'adopter le budget 2026-2027.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS377-12-03-2026-07 **Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale du SPPUQTR du 26 mars 2026**

La présidente de réunion présente le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale du Syndicat du 26 mars 2026.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 170^e assemblée générale
5. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
6. Révision des Statuts (vote)

7. Affaires budgétaires (votes)
 1. Taux de la cotisation syndicale 2026-2027
 2. Budget 2026-2027
8. Élections au comité exécutif du SPPUQTR (scrutin électronique)
 1. Vice-présidence aux relations de travail
 2. Vice-présidence aux services à la collectivité
 3. Secrétariat
 4. Trésorerie
 5. Procédure du scrutin
9. Rapport du comité exécutif pour l'année 2025-2026 (dépôt)
10. Questions diverses
11. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
12. Résultats du scrutin
13. Clôture de l'assemblée

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	les articles 6.1 et 12.2.1.a. des <i>Statuts</i> du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	le projet d'ordre du jour de la 171 ^e assemblée générale du SPPUQTR du 26 mars 2026 ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Thomas Auvray, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la 171^e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 26 mars 2026 à 12h.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS377-12-03-2026-08 Tribune des délégué.es

License de cours après retraite

(suivi de la réunion CS375 du 11 décembre 2025)

Le statut quo est maintenu (un·e professeur·e qui part à la retraite peut toujours demander, si sa licence est toujours active, le statut de chargé·e de cours, honorer sa licence et enseigner le cours). Une réunion à ce sujet est prévue entre le Syndicat, l'employeur et le Syndicat des chargés de cours pour discuter de l'annexe F de la convention collective.

Remboursement de logiciels d'intelligence artificielle

(suivi de la réunion CS375 du 11 décembre 2025)

Selon le vice-rectorat à l'administration et aux finances, un décret ministériel empêche actuellement un changement de pratique à l'UQTR. Une évolution de la situation pourrait toutefois survenir. L'Université doit également évaluer les risques associés à certains logiciels d'IA. Selon le VRAF, certaines demandes jugées urgentes ont déjà été autorisées pour remboursement.

Recours à l'annexe C pour une bourse de la Fondation

(suivi de la réunion CS376 du 5 février 2026)

À la suite d'une rencontre entre le président et la présidente de la Fondation, un avis fiscal sera produit. Des discussions entre le Syndicat et l'employeur pourraient ensuite avoir lieu dans le cadre du renouvellement de la convention collective.

Rémunération des cours atypiques

(suivi de la réunion CS376 du 5 février 2026)

Des variations existent d'un département à l'autre et d'un programme à l'autre. Le Syndicat est actuellement en cueillette d'information. Peu de cas ont été signalés à ce jour.

Nouveaux sujets :

1. Budget de fonctionnement des départements

Un délégué souligne l'impossibilité de connaître les revenus générés par les départements. Seules les dépenses sont connues. Il en appelle au principe de transparence et demande au Syndicat s'il existe une possibilité d'intervenir dans ce dossier.

La vice-rectrice à l'administration et aux finances a été appelée à se prononcer sur le sujet. Selon elle, la restructuration de la gestion académique permettra au Service des finances de fournir les informations aux départements.

2. Charge de travail de la direction départementale dans un système facultaire

Une déléguée se questionne sur le nombre de dégagements d'enseignement accordés ainsi que sur l'augmentation de la charge de travail pour les directions départementales dans le nouveau système facultaire en lien avec le nombre accru de comités sur lesquels les directions départementales sont appelées à siéger.

Cet enjeu fera l'objet d'une discussion lors de la négociation visant le renouvellement de la convention collective.

3. Enjeux syndicaux lors d'une assemblée départementale

Une déléguée partage le fait qu'elle rencontre des difficultés à traiter d'enjeux syndicaux lors de l'assemblée départementale.

Les délégué·es du conseil syndical et les professeur·es sont dans leur droit de parler de sujets syndicaux lors d'une assemblée départementale. Il est aussi dans leur droit de demander au personnel, aux invité·es, à la direction administrative, au doyen·ne, etc. de se retirer de la réunion le temps d'échanger sur ces enjeux.

CS377-12-03-2026-09 Rapport du comité des relations de travail

Le président souligne les avancées prometteuses découlant des interventions politiques menées au cours de la dernière année, lesquelles visent à faire reconnaître que les professeur·es occupent une place centrale dans la gouvernance universitaire et que la légitimité du Syndicat, à titre de représentant du corps professoral, dépasse largement le seul cadre des relations de travail. Ces interventions comprennent notamment l'envoi de lettres au vice-recteur au développement humain et organisationnel, au recteur et aux membres du conseil d'administration, ainsi que le boycott d'une rencontre intersyndicale-patronale à titre de geste symbolique de désapprobation.

Des travaux de l'administration sont présentement en cours pour soutenir les professeur·es qui font l'objet d'une enquête fastidieuse, renforcer l'institution de la Protectrice universitaire en limitant le plus possible la transmission d'information et prévoir

des mesures d'intégration dans la foulée du grief pour harcèlement psychologique. À cet égard, le président souligne l'importance de la solidarité intersyndicale et les signaux d'ouverture récemment manifestés par l'administration.

La VPRT présente le rapport du CRT.

1. Éthique en recherche et règlement de premier cycle
 - Un élément d'un cours a été jugé inapproprié par un comité d'éthique en recherche. Le professeur est en désaccord avec l'interprétation du comité.
 - ✓ Des suggestions de modifications ont été proposées.
 - ✓ Une demande de compensation demandée pour le professeur.
2. Climat délétère dans deux départements.
 - Des comportements inappropriés et répétitifs ont été rapportés. Lenteur d'intervention de l'employeur.
 - ✓ Discussions avec notre procureur. Rappel à l'employeur de ses obligations.
 - ✓ Dans un cas des mesures seraient mises en place.
3. Surcharge de travail – enquêtes de l'employeur.
 - Des professeurs ont dû investir des heures pour se défendre pendant une enquête exhaustive en 2021.
 - ✓ Demande d'intervention au VRRH en décembre 2021 sans effet. Grief 2022-03. Décision favorable de l'arbitre (06/2025). L'UQTR refuse la sentence et a demandé une révision judiciaire (08/2025). Démarches auprès du conseil d'administration pour modification des procédures en cas d'enquêtes futures. Une rencontre de travail a permis d'obtenir un accord de principe. Le temps d'enquête représente du temps de travail à la charge de l'employeur. À partir d'un certain seuil, il doit être compensé pour ne pas entraver la carrière professorale.
 - ✓ Négociations à suivre.
4. Direction par directeur venant d'un autre département
 - Le Syndicat a demandé une évaluation du premier cas de direction par un directeur hors département.
 - ✓ Collecte d'informations en cours
5. Interprétation de l'article 10 de la convention collective et non-respect de l'article 10 de la convention collective.
 - L'employeur refuse diverses utilisations de cours en surplus de tâche. L'employeur ne respecte pas le droit des professeurs d'inscrire leur tâche dans leur formulaire et de la soumettre telle quelle à l'assemblée départementale (amendement au grief).
 - ✓ Grief 2024-07
 - ✓ Proposition de règlement reçue en juin 2025
 - ✓ Dépôt d'un amendement au grief.
 - ✓ Contre-proposition envoyée et réponse à des questions du Service des ressources humaines.
 - ✓ L'employeur a proposé une rencontre de travail pour le 6 février 2026.
6. Attribution des dégagements pour activités de recherche
 - L'annexe 5 de la convention collective prévoit la formation d'un comité bipartite pour discuter d'améliorations à la distribution des dégagements pour activités de recherche.

- ✓ Discussions en cours depuis hiver 2025.
 - ✓ Questions/commentaire des délégué(e)s ont été recueillies lors du CS de décembre 2025.
 - ✓ Rencontres du comité bipartite en cours pour évaluer une simulation par secteur, et tenir compte des sujets soulevés à la réunion du conseil syndical du 11 décembre 2025.
7. Refus de remboursement des frais de scolarité – article 14.05
- 2 professeurs réguliers ont fait demande de remboursement pour des frais de scolarité. Refus du DGAAP.
 - ✓ Demandes de suspension des délais (2 professeurs)
 - ✓ Retirées sur l'avis de notre procureur car le pouvoir discrétionnaire de l'employeur n'a pas été exercé de façon arbitraire dans la gestion et l'application de l'article 14.05 de la convention collective.
 - ✓ Dossier clos
8. Évaluation 1^{er} contrat – Travaux du comité d'évaluation de la professeure
- Évaluation d'une professeure (1^{er} contrat). Processus irrégulier des travaux : pas d'aviseur technique, pas de déclarations de conflits d'intérêt remplies
 - Évaluation positive et reconduction du contrat de la professeure
 - ✓ Discussions en CRT conjoint vs assurer le processus
 - ✓ Lettre d'entente signée
9. Imposition d'une directrice administrative
- Une Directrice administrative est parachutée dans une clinique. Aucune consultation des directions pédagogiques
 - ✓ Discussions avec la professeure porteuse du dossier
 - ✓ En attente de l'avis du procureur

CS377-12-03-2026-10 CIRRAC – Entente de principe – Politique de financement du RRUQ

La secrétaire présente l'entente de principe visant à moderniser et à sécuriser la *Politique de financement du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)*.

Proposition adoptée à 95 % par les membres votants.

1. Fin du mécanisme d'indexation ponctuelle (ancien article 4)
2. Bonification de l'indexation des rentes
L'entente prévoit une amélioration significative de l'indexation :
 - Service accumulé du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2026 : indexation à 75 % de l'IPC.
 - Service accumulé à compter du 1^{er} janvier 2027 : indexation à 100 % de l'IPC.
3. Ajout d'objectifs pour la politique de financement (étaient absents auparavant)
La politique de financement vise à :
 - Sécuriser le versement des prestations promises à long terme ;
 - Favoriser la stabilité des cotisations de financement à un niveau acceptable pour les employés et les employeurs ;
 - Intégrer une préoccupation d'équité intergénérationnelle dans les principes de financement.

4. Introduction d'un mécanisme pour l'utilisation des excédents d'actifs à des fins de bonifications

CS377-12-03-2026-11 Lecture et adoption du procès-verbal du 5 février 2026 (PV-CS376)

La présidence de réunion présente le projet de procès-verbal de la 376^e réunion du conseil syndical tenue le 5 février 2026.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de 376^e réunion du conseil syndical tenue le 5 février 2026 ;
- CONSIDÉRANT que les délégué·es ont reçu les projets dans les délais prescrits ;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégué·es sur la conformité des projets de procès-verbaux ;

Sur proposition de la professeure Dominique Mailloux, appuyée par le professeur Philippe Paquette, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 376^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS377-12-03-2026-12 Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs

La VPSC présente le point.

Comité bipartite – Dégagements d'enseignement pour la recherche (PV-CS375-11-12-2025-04)

- Rencontre du 18 février :
 - Analyses par secteur à venir
 - Élaboration des paramètres à considérer pour faire des analyses complémentaires
- Prochaines étapes :
 - Présentations des résultats des analyses
 - Discussion sur les centres et institut)
- Prochaine rencontre en cours de planification

CS377-12-03-2026-13 Dépôt de documents

1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX714 à PV-CX715)

La présidence de réunion attire l'attention des délégué·es sur les procès-verbaux des réunions CX714 à CX715 du comité exécutif et elle invite les délégué·es qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS377-12-03-2026-14 Questions diverses

La présidence de réunion indique que la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) mène actuellement une enquête sur l'autonomie professionnelle et la liberté académique dans les universités québécoises. Elle invite les délégué·es à y participer en grand nombre.

CS377-12-03-2026-15 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion régulière du conseil syndical sera le 23 avril 2026.

CS377-12-03-2026-16 Clôture de la réunion

La séance est levée à 15 h 15.

Présidence de réunion

Secrétaire de réunion

Lyne Cloutier
Secrétaire

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires

Annexe Primes aux officiers

	Unités	Montant par unité selon Annexe H	Total
Présidence	2,5	3 125 \$	7 812,50 \$
VPRT 1	2,5	3 125 \$	7 812,50 \$
VPRT 2	2,5	3 125 \$	7 812,50 \$
VPAU	2	3 125 \$	6 250 \$
VPVS	1,5	3 125 \$	4 687,50 \$
Secrétariat général	1,5	3 125 \$	4 687,50 \$
Trésorerie	<u>1,5</u>	3 125 \$	<u>4 687,50 \$</u>
Total	14		43 750 \$

Justifications de la proposition

- Nombre d'unités (14) : déterminé en fonction des dégagements octroyés au Syndicat.